



DDTM59

ÉLABORATION DU PPRI DE LA SELLE
PHASE N°3 – ALEA DE RÉFÉRENCE
COCON N°5
COMPTE RENDU

RÉFÉRENCES				
RÉFÉRENCE DU DOCUMENT : CR_10-341-01_2013-05-21_COCON5_v0.ODT			ÉTAT DU DOCUMENT :	
RÉUNION DU : 21/05/2013			RÉDACTEUR : MARC DELBEC	
OBJET : RÉUNION DU COCON PHASE 3			MARCHÉ : 1100038001815959	
INTERLOCUTEURS		1	2	COORDONNEES
FRÉDÉRIC COPIL	DDTM 59/DOUAI-CAMBRAI	X	X	FREDERIC.COPIL@NORD.GOUV.FR
KEVIN CORSIEZ	DDTM 59/LILLE	X	X	KEVIN.CORSIEZ@NORD.GOUV.FR
JÉRÔME DEFROIDMONT	DDTM 59/LILLE	X	X	JEROME.DEFROIDMONT@NORD.GOUV.FR
PATRICK PLANCHON	DDTM 59/DT DOUAI-CAMBRAI	x	x	PATRICK.PLANCHON@NORD.GOUV.FR
PHILIPPE DELACROIX	DDTM 59/DT DOUAI-CAMBRAI	x	x	PHILIPPE.DELACROIX@NORD.GOUV.FR
CHRISTOPHE DULION	DDTM 59/DT VALENCIENNES	x	x	CHRISTOPHE.DULION@NORD.GOUV.FR
ALEXANDRE DE GEEST	DDTM 59/DT AVESNES	x	x	ALEXANDRE.DE-GEEST@NORD.GOUV.FR
BRUNO DUQUENOY	DDTM 59/DT VALENCIENNES	x	x	BRUNO.DUQUESNOY@NORD.GOUV.FR
MARIE-PAULE COUTEAU	SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI	x	x	MARIE-PAULE.COUTEAU@NORD.GOUV.FR
VÉRONIQUE SEGUET	SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES	x	x	VERONIQUE.SEGUET@NORD.GOUV.FR
DOMINIQUE STRUWECKER	SOUS-PREFECTURE D'AVESNES SUR HELPES	x	x	DOMINIQUE.STRUWECKER@NORD.GOUV.FR
JEAN-MICHEL COUTURIER	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS (4C)	x	x	J-MICHEL.COUTURIER@ORANGE.FR
GEORGES FLAMENGT	Syndicat mixte du bassin de la Selle	x	x	SYNDICAT.SELLE@WANADOO.FR
MICHAEËL. MEUNIER	Syndicat mixte du bassin de la Selle	x	x	MMEUNIER.SIAHSA@ORANGE.FR



DDTM59

JEAN-MARIE GLACET	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION NORD PAS-DE-CALAIS	x	x	JEAN-MARIE.GLACET@AGRICULTURE-NPDC.FR
PATRICK VASSEUR	SDIS59	x	x	PVASSEUR@SIDIS59.FR
ANTOINE SIMON	NOREADE	x	x	A.SIMON@NOREADE.FR
FRÉDÉRIC LEGRAND	ONEMA			SD59@ONEMA.FR
DOMINIQUE CATILLON	AAPPMA DU CATEAU-CIS	x	x	BODART@PECHE59.COM
RENÉ DECAUX	AAPPMA ST-PYTHON	x	x	BODART@PECHE59.COM
JOËL DANLOUX	ASSOCIATION NORD NATURE	x	x	JOEL.DANLOUX@WANADOO.FR
MICHEL BILLOIR	COMMUNE DE BOUCHAIN	x	x	CABINET.DU.MAIRE@MAIRIE-BOUCHAIN.FR
EVELYNE MATUSZEWSKI	COMMUNE DE DOUCHY LES MINES	x	x	M.LEFEBVRE.MAIRE@WANADOO.FR
FRANCIS STIEVENARD	COMMUNE D'HASPRES	x	x	VILLE.HASPRES@WANADOO.FR
BRUNO DESHAYS	COMMUNE D'HASPRES	x	x	DGS-VILLE.HASPRES@WANADOO.FR
EVELYNE LAMAND	COMMUNE D'HAUSSY	x	x	HAUSSY.MAIRE@WANADOO.FR
MICHEL LAIGLE	COMMUNE DE LE CATEAU EN CIS	x	x	MAIRIE@LECATEAU.FR
MICHEL HENNEOUART	COMMUNE DE MAZINGHIEN	x	x	MAIRIE.MAZINGHIEN@WANADOO.FR
FREDDY GODECAUX	COMMUNE DE MONTAY	x	x	MAIRIE.MONTAY59@WANADOO.FR
FRANCIS VERRIEZ	COMMUNE DE ROEULX	x	x	MAIRIE@ROEULX.FR
GERMAINE FORGEOIS	COMMUNE DE SAULZOIR	x	x	SAULZOIR-MAIRE@WANADOO.FR
JEAN-MICHEL LEFEBVRE	COMMUNE DE DE SOLESMES	x	x	MAIRIESOLESMES@NORDNET.FR
GÉRARD HYSBERGUE	COMMUNE DE SOLESMES	x	x	MAIRIESOLESMES@NORDNET.FR
VÉRONIQUE NICAISE	COMMUNE DE DE SAINT-BENIN	x	x	MAIRIEDESAINTBENIN@ORANGE.FR
JACQUES LADEUILLE	COMMUNE DE VIESLY	x	x	MAIRIE-DE-VIESLY2@WANADOO.FR

Pièce jointe : diaporama diffusé en réunion

Sans demande de modification ou correction du CR dans un délai de 7 jours après la réception, le compte rendu est réputé approuvé par le destinataire.

OBJET ET ORDRE DU JOUR

Le présent document établit le compte-rendu de la cinquième réunion du Comité de Concertation du PPRi de la Selle, qui s'est tenue le 21 mai 2013 dans la salle polyvalente Gérard Carlier à Solesmes (59).

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la phase n°3 relative à la caractérisation de l'aléa de référence sur le bassin versant de la Selle.

L'ordre du jour était le suivant :

- point sur la procédure
- reprise de l'aléa historique de phase 2
- méthode de détermination de l'aléa de référence
- présentation des cartes d'aléa
- déroulement de la prochaine phase de reprise de l'aléa

DÉROULEMENT

Mr. F. COPIL accueille les participants, rappelle le contexte de l'étude et évoque les raisons du retard qu'a pris la procédure, celles-ci sont les suivantes :

- nécessité de fiabilisation de la donnée topographique par le biais de levés complémentaires avant la mise en œuvre de la modélisation pour la caractérisation de l'aléa ;
- recours à une méthode hydrologique alternative rendue nécessaire par l'invalidation des données de la station hydrométrique de Denain ;
- réorganisation du marché suite à la défaillance d'une des sociétés co-traitantes en charge de la réalisation de l'étude.

Le bureau d'études PROLOG INGENIERIE présente ensuite les méthodologies mises en œuvre pour la caractérisation de l'aléa de référence ainsi que l'aléa et les cartes produites.

Le diaporama présenté en réunion est joint au présent document, les principaux points abordés sont détaillés ci-après :

- la cartographie de l'emprise de la crue historique de juillet 1980 a été reprise et affinée sur la base de nouvelles données et méthodes, dans l'ensemble l'emprise est réduite par rapport à celle présentée précédemment à l'issue de la phase n°2 ;

- la conclusion de la première analyse hydrologique est la suivante : la station de Denain est peu fiable et contournée pour des débits de crue supérieurs à 20 m³/s, conduisant à une mauvaise estimation des débits en crue ;
- il a donc été nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle approche hydrologique, basée sur une modélisation de la transformation pluie-débit, qui apporte une meilleure compréhension du fonctionnement du bassin versant, d'où découle le choix d'une pluie de projet calée sur la forme de la pluie de juillet 1980 ;
- l'aléa est caractérisé selon une approche fine qui permet de le définir à la fois en termes de niveaux de submersion et de vitesses d'écoulement, seuls les petits affluents secondaires sont traités de manière plus simple qui ne donne accès qu'à un aléa exprimé en niveaux de submersion ;
- l'aléa produit est dans l'ensemble contenu dans l'enveloppe de l'ARZI, sauf sur les affluents qui n'étaient pas cartographiés ;
- malgré une campagne topographique très importante, des erreurs d'altimétrie peuvent demeurer. Il est nécessaire que les élus et aux autres acteurs sur le territoire vérifie l'aléa sur la base de leur connaissance locale ou de données topographiques complémentaires dont ils disposent. Le bureau d'études pourra ainsi intégrer ces modifications pour modéliser l'aléa.

DISCUSSION

Mr. *Jean-marie GLACET* (Chambre Agriculture du Nord) pose trois questions en référence à la cartographie de la crue historique de 1980 :

Le bureau d'étude a-t-il rencontré des personnes sur le territoire au sujet de la crue de 1980 ?

Le bureau d'études précise qu'il a mené une campagne de visites de terrain, de recherches d'archives et d'entretien, notamment avec les communes de la vallée, à la phase précédente dans le but d'amasser le maximum d'informations sur les crues historique. Des repères de crue (de 1980 et pour d'autres dates) ont pu être récupérés à la suite de cette campagne, une partie d'entre eux proviennent de l'étude AZI qui avait également intégré une campagne de terrain en vue d'en récupérer à la fin des années 1990.

y-a-t-il eu des informations sur d'éventuels phénomènes d'embâcles à l'occasion de cette crue ?

Le bureau d'études indique qu'aucun témoignage particulier à ce sujet n'a été recensé à l'occasion de la phase n°2.

Mr. René DECAUX fait part de sa connaissance de la rupture des vannes d'un moulin en amont du Béart qui aurait provoqué des dommages importants lors de cet événement sur la commune de Solesmes.

La cartographie reprise et affinée de la crue de 1980 sera-t-elle mise à disposition ?

Il est prévu de la mettre en ligne sur le site internet de la DDTM du Nord.

Il a été mentionné que des travaux de curage ont été réalisés sur le lit de la Selle en 1983 suite à la crue de 1980 qui seraient de nature à limiter fortement les débordements depuis.

Il est rappelé que ces travaux ont été souvent mentionnés et ont été réalisés, mais qu'aucune information précise sur l'étendue et l'ampleur des opérations n'a été trouvée. Néanmoins, cette question a été étudiée. Il en ressort que l'impact d'un curage survenu 30 ans en arrière est limité voire négligeable pour la détermination de l'aléa de référence. En effet, d'une part, ces curages datent désormais de 30 ans et ont conduit également à abaisser les vitesses d'écoulement au sein du lit du fait de la plus grande capacité. Cette réduction des vitesses a renforcé la tendance naturelle du cours d'eau à remodeler sa pente d'équilibre et à se ré-engraver. De plus, si l'impact de telles opérations peut être important en cas de crue fréquente à moyenne, il est beaucoup plus limité dans une situation de crue centennale débordante comme celle utilisée pour caractériser l'aléa de référence.

Enfin il est rappelé que c'est bien la capacité actuelle du lit établie sur la base des levés topographiques de 2011 qui est utilisée.

Mr. le Maire d'Haspres n'est pas de cet avis et marque son opposition au présent PPRI. Il rappelle qu'il n'y a plus d'inondation importante sur sa commune depuis 1980 et ne comprend pas pourquoi un tel règlement doit s'imposer. Il souligne que la prise en compte des préconisations et prescriptions qui vont être imposées conduit à des rehausses très excessives pour tout projet. Il indique que contrairement à l'engagement pris lors du précédent COCON, il n'a pas été contacté depuis pour un rendez-vous.

Mr K. Corsiez (DDTM59) rappelle qu'à la phase précédente le bureau d'études à cherché à plusieurs reprises à rencontrer la mairie sans succès et que finalement une rencontre a eut lieu en présence de Mr le sous-préfet Franck-Olivier Lachaud en Sous-préfecture de Valenciennes au sujet de l'aléa historique, la mairie étant représentée par l'adjoint au maire d'Haspres

Mr P. Planchon (DDTM59) répond à la mairie que la DDTM est à sa disposition pour le rencontrer si il le souhaite

A propos des réhausses à prendre en compte pour les projets en zone inondable, K Corsiez rappelle qu'elles étaient faites auparavant sur la base de l'AZI et de ses classes de hauteur (0-50 cm, 50cm-1m et +de 1m) rehaussée d'une revanche. Maintenant ces réhausses pourront être basées sur l'aléa du PPRI, qui vient d'être présenté, plus fiable, au moyen si possible des cotes de crue qui permettent de fixer une altitude au-dessus de laquelle placer le projet (plus une revanche de 20cm), ce qui est plus précis et devrait contribuer à définir des réhausses moins « excessives ».

Mr. G. Flamengt (Syndicat de la Selle) mentionne un secteur où l'impact des curages aurait quand même conduit à limiter les débordements : le long de la route départementale à Montrécourt.

Mr. G. Flamengt (Syndicat de la Selle) rappelle à nouveau les remarques qu'il avait formulées lors des précédentes réunions, notamment au récent comité technique du 11 avril dernier, sur la nécessaire prise en compte des futurs aménagements à l'échelle du bassin versant susceptibles de modifier les crues afin d'avoir un PPRI évolutif.

Mr K. Corsiez rappelle que dans cette période d'élaboration du PPRI de la Selle, il est possible d'intégrer tous les aménagements qui sont votés et sûrs d'être réalisés. Une fois le PPRI approuvé, des procédures existent pour le réviser si nécessaire mais de manière ponctuelle et non continue

Mr. Delbec (Prolog Ingénierie) évoque les aménagements de restauration de la continuité piscicole et morphologique (effacement ou aménagement des obstacles) mentionnés précédemment par M. Flamengt, dont l'incidence en crue de référence centennale s'avère limitée (pour rappel l'influence de l'ouverture ou fermeture des ouvrages présents sur la Selle a été étudiée et a montré que leur incidence hydraulique en crue centennale est négligeable dans la mesure où ils sont submergés

et/ou contournés). En revanche d'autres aménagements possibles, notamment de zones d'expansion de crue, pourraient avoir eux une incidence plus importante et pourraient être pris en compte.

Mr.G. Flamengt évoque à ce sujet un projet sur l'amont de Solesmes et des interventions sur le foncier à haussy et Saulzoir.

Mr. P. PLANCHON (DT Douai-Cambrai) précise qu'il est nécessaire de bien évaluer ces incidences et d'expliquer les raisons pour lesquelles on a intégré ou pas telle ou telle opération.

Mr. Jean-marie GLACET (Chambre Agriculture du Nord) revient sur le manque de fiabilité de la station hydrométrique de Denain et demande si celle-ci a été changée. Il demande aussi des précisions sur le niveau pris dans l'Escaut et si des informations existent à ce sujet lors de la crue de 1980.

Sur le premier point, les problèmes de fiabilité actuels ne sont pas liés principalement à l'appareillage, mais plus à la localisation de la station et au fait qu'elle est contournée en crue.

Sur le deuxième point, les renseignements suivants ont été fournis par VNF. Les barrages sont instrumentés depuis environ 2 à 3 ans et on ne dispose pas de mesure sur le niveau de l'Escaut en 1980. Il est rappelé que la confluence entre la Selle et l'Escaut se fait par un seuil, calé à la cote 26,35 m NGF. Ce seuil a été intégré au modèle hydraulique et le niveau retenu en aval dans l'Escaut correspond au niveau en conditions normales d'exploitation, soit 25,75 m NGF.

Mr René DECAUX mentionne enfin la crue de 1958 qui aurait conduit selon lui à des niveaux plus élevés que ceux de la crue de juillet 1980, notamment du fait de la fonte des neiges observée à cette occasion. Il peut faire état d'un témoignage sur le niveau atteint par les eaux en un point précis de la Selle.

PLANNING

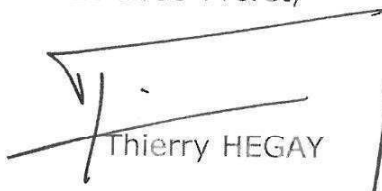
Les documents relatifs à l'aléa de référence (note explicative et cartes de l'aléa provisoire) sont fournis à l'ensemble des participants à l'issue de la réunion.

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES REMARQUES EST FIXEE AU 12 JUILLET 2013.

Les remarques doivent être transmises par courrier et/ou courriel à Frédéric COPIL à la DT de Cambrai.

Il est également mentionné la mise en ligne prochaine d'une plateforme cartographique sur internet, au moyen de laquelle il sera possible de consulter les cartes et de les annoter directement.

Le Sous-Préfet,



Thierry HEGAY